



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Low, tenue le lundi 5 août 2024, à 19 h, à la salle Héritage, sise au 4C, chemin d'Amour, Canton de Low (Québec) J0X 2C0, sous la Présidence de madame la Mairesse Carole Robert.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Mesdames les Conseillères Joanne Mayer, Maureen Rice, et Maureen McEvoy ainsi que messieurs les Conseillers Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière.

Madame la Mairesse Carole Robert constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

2024-117 **POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE
LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 5 AOÛT 2024**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

--- **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions sur les sujets à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 19 h 08 et se termine à 19 h 29.

Note 1 : Monsieur le Conseiller Ghyslain Robert indique à 19 h 29 qu'il s'abstient de voter car il n'était pas présent à la rencontre du 2 juillet dernier.

2024-118 **POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2024**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER

PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte le procès-verbal du 2 juillet 2024 tel que présenté.



2024-118 Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Joanne Mayer, Maureen Rice, Maureen McEvoy et messieurs les conseillers Luc Thivierge et Lee Angus.

POUR : 5
CONTRE : 0
S'EST ABSTENU : 1

Adoptée à la majorité.

2024-119 POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUILLET 2024

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLIÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte le procès-verbal du 29 juillet 2024 tel que présenté.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Joanne Mayer, Maureen Rice, Maureen McEvoy et messieurs les conseillers Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert.

POUR : 6
CONTRE : 0

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

Note 2 : Messieurs les conseillers Lee Angus, Ghyslain Robert et Madame la conseillère Maureen Rice déclarent leurs intérêts, à 19 h 32, conformément à l'article 4.1.5 du règlement portant le numéro 2022-008 « Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux » et indique qu'ils s'abstiennent de voter.

2024-120 POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 2024-07
- AUTORISER LE BUREAU DE LA DIRECTION
GÉNÉRALE À EFFECTUER LES PAIEMENTS -
COMPTES À PAYER AU MONTANT DE 123 487,29 \$ -
COMPTES PAYÉS AU MONTANT DE 21 991,18 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 6 mars 2023, la résolution portant le numéro 2023-042, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 2023-006, aux fins d'abroger et remplacer les règlements portant les numéros 001-2018 et 002-2018 et leurs annexes déléguant à des fonctionnaires de la Municipalité, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence et règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1 du règlement portant le numéro 2023-006 stipule les paiements pré-autorisés que peuvent effectuer les délégués;



2024-120 **CONSIDÉRANT QUE** l'article 7.6 du règlement portant le numéro 2023-006 stipule qu'un rapport mensuel doit être déposé au Conseil municipal.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, sur l'approbation du bureau de la Direction générale, le rapport comptable du mois de juillet 2024, portant le numéro 2024-07, totalisant une somme de 145 478,47 \$ concernant les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité.
3. Autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au montant de 123 487,29 \$.
4. Mentionne que le bureau de la Direction générale a émis à cet effet, durant le mois de juillet 2024, des certificats de crédits suffisants pour un montant total de 145 478,47 \$.
5. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté **POUR** : Mesdames les conseillères Joanne Mayer et Maureen McEvoy et monsieur le conseiller Luc Thivierge.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, désire enregistrer son vote. Elle vote **POUR**.

POUR : 4
CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS: 3

Adoptée à la majorité.

NOTE 3 : Monsieur le conseiller Ghyslain Robert et Madame la conseillère Maureen Rice déclarent leurs intérêts, à 19 h 32, conformément à l'article 4.1.5 du règlement portant le numéro 2022-008 « Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux » et indique qu'ils s'abstiennent de voter.

2024-121 **POUR AUTORISER LA SIGNATURE
- RENOUELEMENT - CONTRAT DE TRAVAIL
- DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 2 juillet 2019, la résolution portant le numéro 155-07-2019, aux fins d'embaucher monsieur Ghyslain Robert en tant que Chef pompier adjoint du service de Sécurité incendie;



2024-121

CONSIDÉRANT QUE le contrat de monsieur Ghyslain Robert à titre de Directeur adjoint du service de Sécurité incendie est venu à échéance et que les membres du conseil municipal, réunis en Comité plénier le 29 juillet 2024, croient opportun de renouveler son contrat ce jusqu'au 15 août 2028.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise, la mairesse, madame Carole Robert, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, à signer pour et au nom de la Municipalité du canton de Low le renouvellement du contrat de travail de monsieur Ghyslain Robert, directeur adjoint du service de Sécurité incendie pour la période du 16 juin 2024 au 15 août 2028.
3. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour la mise en application de toutes les clauses dudit contrat de travail.
4. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté POUR: Mesdames les conseillères Joanne Mayer, Maureen McEvoy et Messieurs les conseillers Luc Thivierge et Lee Angus.

POUR : 4
CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 2

Adoptée à la majorité.

2024-122

POUR ACCORDER LE STATUT D'EMPLOYÉE CADRE PERMANENTE À MADAME MYRIAN NADON À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté, lors d'une séance extraordinaire de son Conseil municipal, tenue le 20 décembre 2023, la résolution portant le numéro 2023-198, aux fins de retenir les services de madame Myrian Nadon, à titre de Directrice générale et Greffière-trésorière, à compter du 14 février 2024;

CONSIDÉRANT le contrat de travail intervenu entre la Municipalité du canton de Low et madame Myrian Nadon suivant son embauche à titre de Directrice générale et Greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'administration recommande d'accorder le statut d'employée permanente à madame Myrian Nadon à titre de Directrice générale et Greffière-trésorière et que le Conseil municipal réuni en comité plénier le 29 juillet 2024 croit opportun de mettre fin à la période de probation de cette dernière et lui confirmer sa permanence.

PROPOSÉ ET APPUYÉ UNANIMEMENT



2024-122 PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accorde, sur la recommandation du Comité d'administration, le statut d'employée permanente à madame Myrian Nadon à titre Directrice générale et Greffière-trésorière, le tout en conformité avec les dispositions de son contrat de travail.
3. Reconnaît son ancienneté à compter du 14 février 2024.
4. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-123 POUR DÉSIGNER UN NOUVEL
ADMINISTRATEUR PRINCIPAL -
DESJARDINS - ACCÈSD AFFAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Low a adhéré à AccèsD Affaires et a nommé un ou plusieurs administrateurs principaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter ou retirer un ou des administrateurs principaux.

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Désigne madame Vicky Tremblay-Régimbald, coordonnatrice - finances et administration, aux fins de l'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin
3. Mentionne que madame Valérie Lemieux soit retirée à titre d'administrateur principal aux fins de l'utilisation du service AccèsD Affaires.
4. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2024-124 POUR NOMMER LA COORDONNATRICE
- FINANCES ET ADMINISTRATION -
REPRÉSENTANTE AUTORISÉE
CLICSÉQUR

CONSIDÉRANT la demande de Revenu Québec afin d'obtenir une résolution conforme à leurs critères pour être autorisé à utiliser leurs services en ligne.

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE



2024-124 PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Nomme madame Vicky Tremblay-Régimbald, coordonnatrice - finances et administration, à titre de représentante autorisée ClicSÉCUR et que celle-ci soit autorisée à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).
3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-125

POUR AUTORISER LA SIGNATURE - RENOUVELLEMENT D'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 14 septembre 2021, la résolution portant le numéro 204-09-2021, aux fins de renouveler l'entente Services aux sinistrés de la Société Canadienne de la Croix-Rouge (SCCR), pour une durée de trois (3) ans se terminant en 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Low doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité civile et le Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la présente Entente entre en vigueur le 14 septembre 2024 pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 14 septembre 2026 et qu'elle peut être renouvelée automatiquement suivant les mêmes modalités, pour une seule période d'un (1) an, soit jusqu'au 14 septembre 2027, à moins que l'une ou l'autre des Parties ne fasse parvenir un préavis écrit à l'autre Partie pour modifier l'Entente ou y mettre fin, au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant son expiration.

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la Municipalité du canton de Low s'établit comme suit :

- 2024-2025 : 225,00 \$
- 2025-2026 : 225,00 \$
- 2026-2027 : 225,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la SCCR est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touchés(e)s par des situations d'urgence ou des Sinistres en leur offrant une aide humanitaire;



2024-125 **CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 938 du *Code municipal du Québec*, la présente Entente n'est pas soumise aux règles d'appel d'offres prévues aux articles 935 et 936 de cette même loi.**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise, sur la recommandation du Directeur du service de Sécurité incendie et l'approbation du bureau de la Direction générale, à signer pour et au nom de la Municipalité du canton de Low le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge, pour une durée de deux (2 ans) pour la période du 14 septembre 2024 au 14 septembre 2026, avec la possibilité d'une prolongation d'une durée d'une (1) année pour la période du 14 septembre 2026 au 14 septembre 2027.
3. Décrète une contribution annuelle de 225,00 \$ couvrant la période de ladite entente, à savoir :
 - 2024-2025 : 225,00 \$
 - 2025-2026 : 225,00 \$
 - 2026-2027 : 225,00 \$
4. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
5. Les fonds estimés à cette fin seront pris annuellement pour la durée de ladite entente à même le poste budgétaire 02-22000-459.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX PUBLICS

S/O

HYGIENE DU MILIEU

S/O

URBANISME

S/O

LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

2024-126 **POUR PROCLAMER LA SEMAINE DU
8 AU 14 SEPTEMBRE 2024 – SEMAINE DE
LA MUNICIPALITÉ**



2024-126

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) et ses partenaires invitent à nouveau toutes les municipalités du Québec à participer à l'édition 2024 de la « Semaine de la municipalité », laquelle a fait l'objet d'une réflexion de la part du MAMH afin qu'elle soit mieux adaptée au nouveau rôle joué par les municipalités depuis l'adoption de leur statut de gouvernement de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la « Semaine de la municipalité » vise dorénavant à promouvoir la démocratie et l'organisation municipales, ainsi qu'à sensibiliser la population québécoise à l'importance de l'engagement citoyen dans le développement et la vitalité de chaque municipalité.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Proclame la semaine du 8 au 14 septembre 2024 « Semaine de la municipalité ».
3. Invite les lowites à venir assister aux prochaines séances ordinaires du Conseil municipal qui se tiendront, à 19h, dans la salle Héritage aux dates suivantes :
 - 3 septembre 2024
 - 7 octobre 2024
 - 4 novembre 2024
 - 2 décembre 2024
4. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2024-127

POUR APPUYER LA MRC DE LA
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU -
DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU
QUÉBEC - DÉMATÉRIALISATION DES
SERVICES D'ASSISTANCE SOCIALE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a adopté, lors d'une séance ordinaire de son conseil tenue le mardi 18 juin 2024, la résolution portant le numéro 2024-R-AG222;

CONSIDÉRANT QUE les démarches de la MRCVG auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) pour une approche plus équitable¹ qui tient compte des réalités des MRC les plus dévitalisées;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau de Services Québec de Maniwaki est pratiquement devenu un espace sous-utilisé où les citoyens sont laissés pour compte et où aucun service personnalisé n'y est dispensé.

¹ L'équité est un concept qui désigne la justice naturelle, l'équilibre et l'impartialité dans le traitement des différentes régions du Québec. Contrairement à l'égalité, qui vise à traiter toutes les régions de la même manière, l'équité prend en compte les différences et les besoins spécifiques de chaque région pour garantir que chacune ait des chances équitables de développement et de bien-être. En pratique, cela signifie parfois offrir des ressources ou des opportunités supplémentaires aux régions désavantagées afin de compenser les inégalités préexistantes et de permettre à toutes d'atteindre un résultat juste et équilibré au niveau économique et social entre autres.



2024-127

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Appuie la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) aux fins de demander au premier ministre du Québec de prendre acte des enjeux de ses MRC les plus dévitalisées et d'intervenir urgemment auprès de ses répondantes politiques de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour freiner le fléau d'itinérance et les enjeux qui en découlent.
3. Transmet copie de la présente résolution à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.
4. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE, DOCUMENTS ET INFORMATION

S/O

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 43 et se termine à 19 h 50.

2024-128


POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA
SÉANCE

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée à 19 h 50.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.


Myrian Nadon
Directrice générale
et Greffière-trésorière


Carole Robert
Mairesse